



Monsieur Joël Lightbound, député  
Président  
Comité permanent de l'industrie et de la technologie  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada est heureux de répondre au deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie et de la technologie intitulé *Accessibilité et abordabilité des services de télécommunication au Canada : Soutenir la concurrence pour (enfin) combler le fossé numérique*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 4 mars 2022.

Le gouvernement du Canada remercie les membres du Comité pour leur travail et exprime sa reconnaissance aux témoins qui ont comparu ou qui ont présenté des mémoires. Le gouvernement appuie les efforts déployés par le Comité pour examiner les défis à relever et les occasions à saisir dans le secteur des télécommunications au Canada. De plus, le gouvernement apprécie les conseils du Comité sur la façon dont les politiques, les programmes et les cadres réglementaires peuvent mieux servir les Canadiens lorsqu'ils utilisent les services de télécommunications essentiels.

Le gouvernement reconnaît que, maintenant plus que jamais, l'accès à des services de télécommunication de grande qualité joue un rôle essentiel dans l'économie numérique, en plus de favoriser la croissance économique, l'innovation et l'inclusion sociale des Canadiens dans toutes les régions du pays, y compris dans les régions rurales et éloignées. Pour que le Canada soit un chef de file mondial dans l'économie numérique, les réseaux de télécommunications doivent suivre l'évolution de l'économie du savoir.

Le présent rapport témoigne de la volonté du Comité de trouver des moyens d'améliorer l'accès à des réseaux de grande qualité dans les collectivités rurales et éloignées, ainsi que de promouvoir la concurrence et l'abordabilité dans le secteur des télécommunications. Le gouvernement a examiné attentivement le rapport et ses recommandations, et prend des mesures qui appuient les orientations qui y sont énoncées.

...2

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme de réglementation indépendant, mais le gouverneur en conseil peut, conformément à la *Loi sur les télécommunications*, émettre des instructions que le CRTC doit observer dans ses prises de décisions. Tout récemment, le gouvernement a proposé une nouvelle orientation globale au CRTC afin de renforcer la concurrence dans le secteur des télécommunications, d'améliorer l'abordabilité des services de télécommunication et de promouvoir les droits des consommateurs. Les instructions stratégiques renouvelées s'appuieraient sur les instructions de 2019, ce qui signifie que le CRTC devra continuer à tenir compte de la façon dont ses décisions peuvent promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation.

Les instructions visent à améliorer l'accès à des services Internet au tarif de gros, à accroître la concurrence dans le domaine du sans-fil, à améliorer les droits des consommateurs, à accélérer le déploiement des services et l'accès universel, et à élaborer de meilleures réglementations dans un monde où les télécommunications essentielles.

À l'avenir, le gouvernement continuera d'explorer d'autres façons d'améliorer encore davantage ses politiques et ses programmes afin de soutenir l'expansion des services de télécommunication et de promouvoir la concurrence de la manière la plus efficace possible.

Le gouvernement donnera suite aux recommandations formulées par le Comité en les regroupant en quatre thèmes, soit 1) promouvoir la concurrence, les intérêts des consommateurs et l'abordabilité; 2) élargir l'accès aux services de télécommunication; 3) faciliter l'accès aux infrastructures passives, et 4) améliorer l'accès au spectre pour favoriser la connectivité en milieu rural.

### **PROMOUVOIR LA CONCURRENCE, LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET L'ABORDABILITÉ** (Recommandations n<sup>os</sup> 2, 3 à 6, 14 et 15)

Le gouvernement convient avec le Comité que les Canadiens devraient avoir accès à un marché concurrentiel permettant d'accéder à des services de télécommunication abordables. À cette fin, le gouvernement et le CRTC ont déjà mis en place un certain nombre d'initiatives pour aider à promouvoir la concurrence dans le secteur des télécommunications, lesquelles seront décrites plus en détail ci-dessous. Le gouvernement fait remarquer que, dans l'exécution de son mandat, le CRTC doit trouver un juste équilibre entre les objectifs stratégiques, notamment en matière de concurrence et d'investissement, conformément aux objectifs énoncés dans la *Loi sur les télécommunications* et dans les nouvelles instructions contraignantes émises par le

gouvernement. Le gouvernement est d'avis que des instructions renouvelées est nécessaire et c'est pourquoi des nouvelles instructions ont été proposées qui mettraient davantage l'accent sur des mesures qui soutiendront la concurrence.

En ce qui concerne la concurrence pour les services Internet fixes, le Comité connaît bien le cadre réglementaire des services de gros du CRTC pour l'Internet fixe, un outil éprouvé pour permettre la concurrence au détail. Dans une étude de marché réalisée en 2019, le Bureau de la concurrence a constaté que les fournisseurs de services de télécommunication (FST) ayant recours aux services de gros avaient un effet positif sur le marché et qu'il était important que la concurrence apportée en marge de cette structure soit préservée et exploitée à l'avenir. Il a en outre déclaré que « l'une des meilleures façons de favoriser une concurrence vigoureuse pour les services à large bande est de [...] tout en minimisant l'incertitude quant à la réglementation. » Diverses études ont révélé que les prix de l'Internet proposés par des FST de plus petite taille, soutenus par le cadre sont inférieurs à ceux des grandes entreprises.

Le gouvernement a soutenu cette politique et continue de le faire. Par exemple, en mai 2016, le gouvernement a rejeté la requête de Bell visant à annuler la décision stratégique du CRTC d'étendre l'application du cadre aux réseaux de fibre optique jusqu'au domicile. Le cadre et les tarifs des services de gros bénéficieraient toutefois d'une orientation plus claire et d'un processus décisionnel plus efficace, favorisant ainsi une plus grande certitude réglementaire.

Les instructions proposées remédieraient à l'incertitude qui règne sur le marché en demandant au CRTC d'introduire des mesures pour maintenir le cadre indéfiniment, de surveiller l'efficacité et d'apporter des ajustements en temps opportun. Le gouvernement prend cette mesure parce qu'il estime que la structure de la concurrence sur le marché des services Internet fixes de détail exige ce cadre pour assurer une concurrence suffisante, tout en équilibrant les incitations à l'investissement. Certains intervenants ont fait valoir que le cadre des services de gros n'est pas nécessaire, mais le gouvernement est d'avis qu'il est essentiel pour la concurrence et qu'il doit être maintenu.

Le CRTC serait également tenu de prendre des mesures pour offrir plus rapidement de meilleurs tarifs de gros et de ne pas éliminer progressivement le modèle existant en ce qui concerne l'accès aux services de gros par des concurrents tiers. Le gouvernement considère que, bien que le nouveau modèle soit prometteur, l'accès au modèle existant demeure nécessaire pour assurer une concurrence durable. Par exemple, l'accès à des installations de transport concurrentielles est limité dans certaines régions du Canada à l'heure actuelle, et de nombreux concurrents potentiels ne seront pas en mesure d'entrer sur le marché fondé sur le nouveau modèle sans cette infrastructure. Le CRTC ne serait autorisé à éliminer progressivement le modèle existant que lorsqu'il sera clair qu'une concurrence généralisée, durable et significative sera maintenue, même si le service n'est

plus obligatoire. On veillerait ainsi à ce que le cadre offre des options adéquates et en temps opportun aux concurrents, et à ce que ce cadre soit appliqué de manière équitable à toutes les entreprises de télécommunications. Ces mesures devraient avoir une incidence réelle sur le cadre qui permet d'assurer une concurrence généralisée, durable et significative, qui se traduira par une baisse des prix.

Quant aux services mobiles sans fil, le gouvernement a fixé des objectifs en mars 2020 pour que Bell, TELUS et Rogers réduisent leurs prix de 25 % en deux ans pour les services mobiles sans fil de moyenne portée qui offrent de deux à six Go de données (pour l'ensemble de leurs marques) dans le but de promouvoir davantage la concurrence. En janvier 2022, après moins de deux ans de suivi trimestriel des prix, le gouvernement a annoncé que l'objectif avait été atteint plus tôt que prévu. Les prix de tous les forfaits de milieu de gamme ayant fait l'objet d'un suivi ont diminué de 25 % par rapport aux prix de référence. Cet engagement à tenir les entreprises de télécommunication responsables de leurs prix s'inscrit dans une tendance plus large de baisses de prix motivées par les mesures favorisant la concurrence. L'indice des prix des services cellulaires de Statistique Canada montre que les prix des services sans fil dans leur ensemble, y compris les forfaits plus importants, ont diminué, l'indice ayant baissé de 26,9 % au cours de la même période.

Le gouvernement continue également de prendre des mesures pour accroître la concurrence sur le marché des services sans-fil en permettant aux transporteurs régionaux et aux entreprises de télécommunication de plus petite taille d'augmenter leurs avoirs en spectre de radiofréquences. Le spectre est une ressource clé utilisée par les entreprises de télécommunication pour connecter des appareils sans fil comme les téléphones intelligents et fournir des services aux Canadiens. Le Canada attribue le spectre sans fil mobile par le biais de processus de vente aux enchères où les entreprises de télécommunication soumissionnent pour obtenir le droit d'utiliser certaines largeurs de bande du spectre. En réservant une partie du spectre aux fournisseurs de services régionaux et aux fournisseurs de plus petite taille, ces derniers sont devenus d'efficaces concurrents dans de nombreuses régions du pays.

Plus récemment, le gouvernement a mis de côté 50 MHz de spectre pour les entreprises de télécommunication à l'échelle régionale et les entreprises de plus petite taille – des concurrents qui exercent des pressions à la baisse sur les prix – lors de la vente aux enchères de la bande de 3500 MHz qui vient de se terminer. Ce spectre réservé a permis aux fournisseurs régionaux et de plus petite taille d'augmenter de plus de 50 % le nombre total de leurs avoirs en licences de spectre pour services mobiles, renforçant ainsi leur capacité à offrir des services concurrentiels. La bande de 3500 MHz a été identifiée dans le monde entier comme l'une des bandes de spectre clés à utiliser pour la prochaine génération de technologie, communément appelée 5G. D'autres mesures sont prévues lors des prochaines enchères de la 5G, y compris pour la bande de 3 800 MHz.

De plus, le 15 avril 2021, le CRTC a conclu un examen des services sans fil mobiles qui vise à promouvoir une plus grande concurrence sur le marché et des choix plus abordables pour les Canadiens. Le CRTC a exigé que certains des grands fournisseurs de services sans fil permettent aux entreprises régionales et de plus petite taille d'accéder à leurs réseaux dans le but d'encourager l'expansion des réseaux et d'offrir de nouveaux choix concurrentiels aux consommateurs. Dans sa décision, le CRTC a également exigé que les entreprises nationales de télécommunications sans fil fournissent aux fournisseurs de services régionaux un service d'itinérance transparente afin d'éviter les interruptions d'appels, et a étendu l'itinérance obligatoire aux services 5G. Ces mesures favoriseront davantage la concurrence. De plus, dans sa décision, le CRTC s'attendait à ce que les entreprises nationales de télécommunications sans fil commencent à offrir des forfaits à bas prix et des forfaits à usage occasionnel sur leurs principales marques, dans le but d'avantager les Canadiens à faible revenu, les aînés et ceux qui n'utilisent pas souvent leurs appareils de télécommunication.

Les instructions proposées viennent compléter l'action gouvernementale en cours dans le secteur des télécommunications sans fil en contribuant à l'élaboration d'un solide cadre réglementaire. Sur le plan de la vente au gros, il s'agit notamment de demander au CRTC de surveiller et d'améliorer son approche de l'accès aux services de gros aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV), là où c'est nécessaire. Les instructions ordonnent en outre au CRTC d'examiner périodiquement le cadre réglementaire plus large des services mobiles sans fil et, parallèlement, de tenir compte des facteurs qui pourraient nuire à la concurrence.

Le gouvernement partage l'avis du Comité selon lequel les consommateurs devraient disposer des renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'achat éclairées, fondées sur des données exactes et transparentes. À cette fin, il a pris un certain nombre de mesures concrètes pour venir en aide aux consommateurs. Par exemple, au début de 2020, le CRTC a instauré le code Internet, dont les objectifs étaient d'établir des pratiques commerciales favorables aux consommateurs, en facilitant l'obtention et la compréhension des informations contenues dans leurs contrats de services Internet.

Les instructions proposées prévoient également un certain nombre de mesures visant à mieux protéger les consommateurs et renforcer leurs droits sur le marché. Entre autres choses, le CRTC serait tenu d'améliorer la capacité du Conseil des plaintes relatives aux services de télécommunication et de télévision (CPRST) de répondre aux besoins des consommateurs, d'accroître la transparence de la tarification des services de télécommunication et de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les consommateurs de modifier ou d'annuler des services. Par ailleurs, cela obligerait le CRTC à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication aux Canadiens aux prises avec un handicap. Les instructions proposées enjoindraient également au CRTC d'exiger que les

FST effectuent des essais de rendement obligatoires sur les services à large bande, y compris des essais de vitesse dans les régions rurales et sur les technologies émergentes, comme les services à large bande sans fil fixes.

En ce qui concerne les vitesses de téléchargement en aval et en amont que les Canadiens reçoivent, plus particulièrement pendant les périodes de pointe, le gouvernement souligne qu'en 2015, le CRTC a lancé le projet intitulé *Mesure de la large bande au Canada* afin d'évaluer la performance des services Internet dans les foyers canadiens au moyen de diverses technologies à large bande filaires. Le CRTC a collaboré avec plusieurs grands fournisseurs de services Internet (FSI) canadiens et avec SamKnows, une entreprise du Royaume-Uni spécialisée dans la mesure de la large bande, afin de recueillir des données sur le rendement de la large bande en 2016 et en 2019. Ces études comprenaient des données sur les vitesses de téléchargement en aval et en amont, ainsi que sur la latence (c'est-à-dire le temps que mettent les données à se déplacer entre deux points). Les résultats de ces études sont accessibles au public sur le site Web du CRTC et indiquent que la plupart des services échantillonnés ont atteint ou dépassé les vitesses annoncées sur les réseaux filaires. Les instructions proposées dirigeraient le CRTC à continuer de s'appuyer sur ces efforts. De plus, comme il a été mentionné plus haut, les instructions obligerait le CRTC à s'assurer que les fournisseurs de services effectuent ces essais régulièrement et qu'ils incluent des essais de services fondés sur des technologies couramment utilisées dans les régions rurales où il peut être plus difficile d'offrir des services rapides. Les résultats de ces essais seraient mis à la disposition des consommateurs.

Pour aider les Canadiens à faible revenu à avoir accès à Internet, le gouvernement du Canada a mis sur pied l'initiative Familles branchées avec la collaboration de 15 FSI, afin d'offrir des services à bas prix, soit à 10 \$/mois. Les familles admissibles sont notamment celles qui reçoivent les prestations maximales de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Le service offre des vitesses de 10 Mbps en téléchargement et de téléversement de 1 Mbps. Depuis le lancement de l'initiative en 2018, plus d'un million de lettres ont été envoyées aux ménages admissibles pour les inviter à participer à l'initiative Familles branchées et, à ce jour, 75 000 familles en bénéficient. L'initiative vient également en aide aux Canadiens à faible revenu à se brancher à Internet en distribuant jusqu'à 50 000 ordinateurs aux ménages admissibles. Le 11 août 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la deuxième phase de l'initiative, Familles branchées, version 2.0, qui élargit l'admissibilité au programme et offre des services Internet plus rapides. Plus précisément, les bénéficiaires admissibles recevront des services Internet de 50/10 Mbps et 200 Go de données pour 20 \$/mois. Cette nouvelle phase élargira également l'admissibilité des familles qui reçoivent les prestations maximales d'ACE pour inclure les personnes âgées à faible revenu qui reçoivent le montant maximal versé au titre du Supplément de revenu garanti (SRG).

Outre ces mesures, le gouvernement a également travaillé en collaboration avec l'industrie des télécommunications tout au long de la pandémie de COVID pour veiller à ce que les Canadiens aient accès aux services de télécommunication dont ils ont besoin pour continuer à travailler et à étudier à domicile. De nombreux FSI ont mis en place des mesures à durée limitée pour aider les Canadiens à accéder aux services de télécommunication essentiels à domicile à des tarifs plus abordables. Il fallut par exemple renoncer aux plafonds d'utilisation et aux frais de dépassement, offrir des forfaits à des tarifs inférieurs ou accorder des crédits sur les forfaits existants et proposer des modes de paiement souples.

Le gouvernement reconnaît que certains Canadiens n'ont pas les moyens ou ont de la difficulté à se procurer des biens et des services, y compris les services de télécommunication. C'est pourquoi il existe des mesures de soutien du revenu pour les Canadiens aux niveaux fédéral et provincial, afin d'offrir un soutien financier à ceux qui en ont besoin. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a fourni aux Canadiens le soutien dont ils ont besoin pour rester en santé, en sécurité et financièrement solvables. La vaste gamme de [mesures de soutien](#) du gouvernement a permis d'aider les familles, de protéger les emplois et de soutenir les entreprises partout au Canada. Ce soutien a inclus la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), trois prestations de la relance et un régime d'assurance-emploi plus flexible et plus accessible. Après la création de la PCU, qui a soutenu plus de huit millions de Canadiens, le gouvernement a transformé ce soutien en une série de nouvelles prestations temporaires, soit : la Prestation canadienne de relance économique, de rétablissement du Canada, la Prestation de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance.

## **ÉLARGIR L'ACCÈS**

(Recommandations n<sup>os</sup> 1, 12, 13 et 16)

Le gouvernement reconnaît que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, devraient avoir accès à des services de télécommunication robustes, abordables et de grande qualité. L'accès à des services Internet à large bande abordable, en particulier dans les régions rurales et éloignées, est essentiel pour participer à l'économie numérique.

Le gouvernement a adopté une approche globale de la connectivité à large bande. En juin 2019, il a publié la première stratégie canadienne sur les services à large bande intitulée [Accès à Internet haute vitesse partout au Canada](#). Cette stratégie est un élément clé de l'ambitieux plan du gouvernement visant à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à une connectivité haute vitesse abordable, soit d'au moins 50/10 Mbps, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Elle décrit le plan d'action du Canada pour respecter cet engagement en tirant parti des technologies et des investissements nouveaux et existants, et en collaborant avec des partenaires, comme le secteur privé, les provinces

et les territoires. La stratégie a été élaborée à la suite de vastes consultations, notamment auprès des provinces et des territoires, des municipalités, des collectivités autochtones, des entreprises et des particuliers de partout au pays.

L'approche globale du gouvernement pour élargir l'accès aux services a été d'établir des cadres de marché favorisant la concurrence et l'investissement, de gérer efficacement le spectre pour encourager la disponibilité des services sans fil et d'établir des programmes de financement ciblés pour l'expansion de la large bande en milieu rural, dans les régions qui ne sont pas viables sur le plan financier pour le secteur privé. Au Canada, le secteur privé est un partenaire de collaboration clé qui a apporté d'importantes contributions financières au secteur des télécommunications. Le secteur privé, principal moteur d'investissement dans les réseaux de télécommunications, a investi 11,4 milliards de dollars dans les réseaux à large bande et mobiles en 2020. Cette approche axée sur le marché a bien servi le Canada, avec des réseaux filaires et sans fil de haute qualité et accessibles à la grande majorité des Canadiens. Toutefois, bien que des progrès soient réalisés, certaines régions rurales et éloignées continuent d'avoir un accès limité aux services de connectivité, en raison de la difficulté pour le secteur privé de rentabiliser le déploiement de réseaux dans ces régions. En 2020, un peu plus de 99 % des ménages en milieu urbain avaient accès à 50/10 Mbps par seconde contre seulement 54 % des ménages en milieu rural. Le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives de financement ciblées pour aider à étendre la connectivité dans les zones mal desservies où subsistent des disparités.

Dans le budget 2021, le gouvernement a fourni un milliard de dollars supplémentaires au Fonds pour la large bande universelle (FLBU), ce qui porte le total à 2,75 milliards de dollars au titre de ce programme pour soutenir la connectivité dans les communautés rurales et éloignées mal desservies. Le FLBU comprend un volet de base destiné à étendre l'accès à Internet haute vitesse à l'ensemble du pays, et : 1) un volet de réponse rapide offrant un processus de demande accéléré pour les projets prêts à être réalisés rapidement; 2) un montant pouvant atteindre jusqu'à 50 millions de dollars pour soutenir des projets de services Internet mobile qui profitent principalement aux peuples autochtones, incluant les projets le long des autoroutes et des routes où la couverture mobile fait défaut, et 3) jusqu'à 750 millions de dollars pour soutenir les grands projets à forte incidence, dont un grand nombre seront réalisés en partenariat avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). Les annonces dans le cadre du volet de réponse rapide ont commencé en décembre 2020, un mois seulement après le lancement du programme, et comprennent un certain nombre de projets municipaux et autochtones de moindre envergure dans tout le pays. Les projets annoncés et les noms des soumissionnaires peuvent être consultés sur le site Web du FLBU à [www.canada.ca/branchez-vous](http://www.canada.ca/branchez-vous).

Le FLBU réalise des progrès considérables pour offrir une couverture aux Canadiens mal desservis à la grandeur du pays. En 2021, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et plusieurs FST ont annoncé un investissement en partenariat pouvant

atteindre 920 millions de dollars pour connecter jusqu'à 166 000 foyers québécois à Internet haute vitesse d'ici 2022. En juillet 2021, un investissement semblable pouvant atteindre jusqu'à 1,2 milliard de dollars en partenariat avec l'Ontario a été annoncé pour raccorder jusqu'à 280 000 foyers à Internet haute vitesse dans la province d'ici 2025. En février 2021, le gouvernement du Canada et Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés à verser jusqu'à 136 millions de dollars (jusqu'à 116 millions de dollars du FLBU et 20 millions de dollars du gouvernement provincial) pour couvrir jusqu'à 60 000 ménages mal desservis. En mars 2022, les gouvernements du Canada et de l'Alberta se sont engagés à investir 780 millions de dollars (390 millions de dollars chacun) pour soutenir l'expansion de la large bande à quelque 200 000 ménages mal desservis. Peu de temps après, un investissement en partenariat à hauteur de 830 millions de dollars avec le gouvernement de la Colombie-Britannique a été annoncé pour soutenir des projets visant à couvrir jusqu'à 115 000 ménages mal desservis. Ce montant inclut un partenariat annoncé en avril 2021 en vertu duquel deux gouvernements ont convenu d'investir jusqu'à 4,5 millions de dollars dans l'installation d'une couverture sans fil mobile le long de l'autoroute 16, surnommée l'autoroute des larmes, ce qui contribuera à améliorer la sécurité le long de ce corridor routier. À ce jour, 2,09 milliards de dollars du fonds disponibles en marge du FLBU ont été annoncés et d'autres investissements seront annoncés sous peu. Grâce à de solides partenariats, le gouvernement a mobilisé près de deux milliards de dollars en fonds provinciaux de contrepartie et encore plus en investissements du secteur privé, et ces engagements couvriront jusqu'à 913 000 ménages mal desservis sur les 1 542 000 existants.

Le FLBU s'appuie sur le succès du programme Brancher pour innover (BPI) du gouvernement. Lancé en 2016, ce programme investira 585 millions de dollars dans la nouvelle infrastructure de base requise pour offrir des services haute vitesse aux collectivités rurales et éloignées du Canada. À la fin de 2021, près de 730 collectivités ont été raccordées, dont 90 collectivités autochtones. D'ici 2023, BPI offrira des services haute vitesse à 975 collectivités rurales et éloignées, dont 180 sont autochtones.

Avec le financement supplémentaire du FLBU, le gouvernement a désormais dégagé un total de 7,2 milliards de dollars pour l'expansion de la large bande depuis 2015. En outre, le gouvernement met à profit le financement provenant d'autres partenaires fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, ainsi que du secteur privé pour s'assurer que des investissements importants soutiennent ses objectifs en matière de connectivité. Ensemble, ces investissements permettront à 98 % des Canadiens d'être connectés à un réseau Internet haute vitesse d'ici 2026, l'objectif étant de connecter tous les Canadiens d'ici 2030. Le gouvernement s'engage à connecter tous les Canadiens, peu importe où ils vivent.

En marge de ces investissements, le CRTC a établi un fonds de 750 millions de dollars pour aider à étendre l'accès à Internet dans les zones rurales et éloignées mal desservies, grâce à une redevance prélevée sur l'industrie. Le fonds du CRTC permet d'élargir

l'accès aux services de 50/10 Mbps dans les régions mal desservies ainsi que l'accès aux dernières technologies sans fil mobiles là où vivent les Canadiens et le long des routes principales. À ce jour, le Fonds pour la large bande a engagé une somme pouvant atteindre 206 millions de dollars pour améliorer le service à large bande dans 170 collectivités, ce qui représente environ 30 405 ménages. D'autres annonces sont attendues au cours des prochains mois. Les nouvelles instructions proposées donneraient instruction au CRTC de continuer à mettre en œuvre et à apporter les ajustements nécessaires au Fonds pour la large bande de manière à répondre efficacement aux besoins de connectivité dans tout le pays, en coordination avec d'autres fonds publics.

Le gouvernement tire également parti de la technologie des satellites en orbite basse (LEO) pour connecter les ménages et les entreprises dans les secteurs géographiques les plus difficiles à atteindre au Canada. En novembre 2020, le premier ministre a annoncé un accord de 600 millions de dollars avec la société canadienne de satellites Telesat pour améliorer la connectivité et étendre la couverture de l'Internet haute vitesse au Grand Nord, aux régions rurales et éloignées du Canada, grâce à la capacité satellitaire en orbite basse.

Ces efforts sont assortis d'autres initiatives en matière de large bande, comme les programmes d'infrastructure générale administrés par Infrastructure Canada et Services aux Autochtones Canada pour améliorer la connectivité, le financement accru par l'entremise de la BIC et le lancement d'initiatives de large bande par les gouvernements locaux, y compris à l'échelle provinciale et territoriale. Par exemple, la BIC a annoncé plusieurs projets à ce jour, dont un investissement de 164 millions de dollars en partenariat avec Valley Fibre Ltd, qui permettra de raccorder jusqu'à 49 000 foyers du Manitoba à l'Internet haute vitesse.

En plus de fournir des fonds pour combler les lacunes dans les services à large bande partout au pays, le gouvernement a également pris des mesures pour améliorer la prestation et la coordination des programmes de services à large bande. Dans le budget 2021, le gouvernement a introduit des modifications ciblées à la *Loi sur les télécommunications* afin d'aider à améliorer et à simplifier le financement et la coordination des programmes à large bande dans tout le pays. Ces modifications comprenaient des mesures visant à faciliter le partage de l'information entre le CRTC et le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux concernant les demandes présentées au Fonds pour les services à large bande du CRTC. Cela permettra une meilleure coordination des services à large bande entre les gouvernements, tout en respectant l'indépendance du CRTC en tant qu'organisme de réglementation.

Le gouvernement partage l'avis du Comité selon lequel les FST non traditionnels peuvent jouer un rôle important dans l'expansion des services à large bande. Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) cherche à améliorer la prestation de chaque

nouveau programme à large bande, notamment en simplifiant les processus de demande et en offrant du soutien aux demandeurs de taille modeste. En créant le FLBU, le gouvernement s'est appuyé sur les leçons tirées des programmes précédents et a pris des mesures concrètes pour encourager une plus grande participation et une plus grande prise en charge de la part des petits fournisseurs de services ruraux et autochtones. Avant le lancement du FLBU, en novembre 2020, le gouvernement a consulté divers intervenants du secteur des services à large bande, y compris des organisations autochtones. Ces consultations ont eu une incidence majeure sur la conception du programme. Les demandeurs précédents nous ont dit que les processus de demande étaient lourds et compliqués. Le gouvernement a donc simplifié le processus, créé un portail pour que les documents puissent être traités par étape et lancé le nouveau service d'orientation des demandeurs afin de soutenir tous les demandeurs, mais surtout ceux de petite taille. Le service d'orientation des demandeurs a aidé les demandeurs à trouver les fonds disponibles et leur a fourni des conseils sur l'élaboration de projets. Le service d'orientation des demandeurs a reçu environ 2 000 demandes de renseignements pendant la période de présentation des demandes, dont près de la moitié provenait de petits FSI, de communautés autochtones et de municipalités. Le service a en outre proposé 18 webinaires à plus de 1 000 participants et envoyé neuf bulletins électroniques pour aider les candidats à préparer leurs soumissions dans le cadre du programme.

Le FLBU a également été conçu pour assurer un soutien approprié aux candidats autochtones en fournissant un financement à hauteur de 90 % des coûts pour les projets principalement destinés aux peuples autochtones, contre 75 % pour les autres projets. Le FLBU a également mis de côté 50 millions de dollars pour soutenir les projets d'applications mobiles qui répondront principalement aux besoins des peuples autochtones en matière de santé, de sécurité et d'économie.

Le gouvernement reconnaît également l'importance de revoir continuellement ses cibles de vitesse des services à large bande pour s'assurer qu'elles évoluent au rythme des développements technologiques et des tendances générales d'utilisation des Canadiens. La Stratégie canadienne pour la connectivité a établi une cible de vitesse de connectivité universelle selon laquelle tous les Canadiens devraient avoir accès à des vitesses d'au moins 50/10 Mbps. Cet objectif s'aligne sur les vitesses cibles adoptées par le CRTC lors de son dernier examen du cadre réglementaire des services de base au Canada. Ces vitesses permettent de prendre en charge des applications modernes comme la diffusion de vidéos haute définition et la tenue de vidéoconférences et peuvent soutenir une utilisation par plusieurs utilisateurs simultanément. En outre, l'infrastructure de réseau capable de fournir ces vitesses est généralement ajustable, ce qui signifie qu'elle peut prendre en charge des vitesses de téléchargement en aval et en amont plus élevées sans nécessiter de nouveaux investissements importants.

Grâce au FLBU, le gouvernement peut financer des projets qui permettront d'atteindre des vitesses d'au moins 50/10 Mbps. Toutefois, de nombreux projets approuvés sont en mesure d'offrir des vitesses beaucoup plus élevées - en particulier pour les projets de réseaux de fibre optique jusqu'au domicile ou l'équivalent. Les critères d'évaluation de FLBU tiennent compte de l'évolutivité des projets afin de garantir que les nouvelles infrastructures à large bande suivront l'évolution des tendances d'utilisation et des progrès technologiques. Le gouvernement s'engage à revoir continuellement ses cibles de vitesse à mesure que les demandes des consommateurs évoluent et que de nouvelles technologies sont mises au point. On s'attend également à ce que le CRTC procède à un examen de son cadre de réglementation des services de base au cours des prochaines années. Les instructions proposées feraient en sorte que le CRTC tienne compte de l'évolution des technologies, des besoins en matière de rendement et des disparités.

Le gouvernement fait remarquer que le cadre réglementaire des services de gros du CRTC assure un certain niveau de concurrence dans de nombreuses communautés rurales et qu'il permet d'introduire de nouvelles obligations lorsque cela est justifié et approprié. Les instructions proposées garantiraient le maintien du modèle actuel qui soutient l'accès à des services. Actuellement, le CRTC examine aussi la question de l'accès des réseaux au prix du gros en marge des obstacles au déploiement de la large bande en milieu rural. Des consultations ont été lancées en décembre 2019 et le CRTC évalue les données probantes afin de voir si le CRTC doit exiger des entreprises titulaires qu'elles donnent accès à cette partie de leurs réseaux. Le gouvernement étudie attentivement cette question avant de prendre une décision. En outre, les programmes de financement du gouvernement comme le FLBU et le fonds du CRTC sont assortis d'exigences selon lesquelles les bénéficiaires doivent fournir l'accès à leurs réseaux à des tiers partis.

## **FACILITER L'ACCÈS À L'INFRASTRUCTURE PASSIVE** (Recommandations n<sup>os</sup> 10 et 11)

Un accès efficace à l'infrastructure passive est essentiel à l'expansion des réseaux mobiles et à large bande au Canada. Dans de nombreux cas, la reproductibilité de ces installations n'est tout simplement pas pratique, voire impossible sur le plan économique. D'un autre point de vue, la reproduction de certaines infrastructures n'est pas non plus esthétiquement souhaitable pour les communautés locales. La collaboration est nécessaire puisque la responsabilité de ces actifs fait intervenir différents acteurs et qu'elle est partagée entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'éliminer les obstacles au partage des infrastructures. La Stratégie canadienne pour la connectivité souligne également l'importance de l'accès à l'infrastructure passive, et comme les pouvoirs sont répartis entre les juridictions, les mesures prises par les différents ordres de gouvernement sont

importantes. La Stratégie précise que le gouvernement fédéral continuera de sensibiliser les différentes instances à cette question, que le CRTC et ISDE examineront les cadres réglementaires relevant de leur compétence et que le gouvernement pourrait à cet égard envisager l'adoption de mesures législatives.

Par ailleurs, le CRTC prend des mesures pour régler ce problème. En décembre 2019, il lançait une nouvelle instance publique pour examiner les obstacles au développement de la large bande et les solutions relevant de sa compétence. L'instance porte principalement sur l'accès aux infrastructures passives, comme les poteaux téléphoniques et les conduits souterrains appartenant aux FST, mais elle examine également d'autres questions comme l'accès à la fibre optique et la cartographie des actifs existants. L'instance a attiré un large éventail d'intervenants comme les associations industrielles, les FST, les groupes de défense de l'intérêt public, ainsi que les associations provinciales, territoriales et municipales. De plus, en octobre 2020, le CRTC a annoncé une instance portant spécifiquement sur les poteaux en raison des éléments de preuve recueillis dans le cadre de l'instance générale énoncée ci-dessus selon lesquels l'accès inopportun et coûteux aux poteaux a des répercussions négatives sur le déploiement de la large bande. Le CRTC a l'intention de déterminer et de mettre en œuvre des mesures réglementaires précises qui rendront l'accès aux poteaux plus efficace à l'issue de cette instance. De plus, dans le cadre des instructions proposées, le CRTC serait chargé d'améliorer l'accès aux structures de soutien relevant de sa compétence (p. ex. les poteaux de téléphone) ainsi que de cerner et d'éliminer les autres obstacles au déploiement en temps opportun.

La sensibilisation à cette question a également été renforcée dans le cadre du FLBU d'ISDE. Le fonds prend en compte l'accès aux infrastructures passives dans les critères d'évaluation comparative. Par exemple, les projets pour lesquels les demandeurs possèdent des infrastructures passives et prennent des mesures pour les rendre plus rapidement accessibles aux tiers, et ceux pour lesquels les demandeurs sont à même de démontrer leur engagement à collaborer rapidement pour avoir accès aux infrastructures passives des tiers partis sont évalués plus positivement. Cette prise en compte explicite devrait sensibiliser les parties concernées et souligner l'importance d'un accès efficace, tout en encourageant la collaboration multipartite, à savoir entre les détenteurs d'actifs et les demandeurs, de manière à faciliter l'accès et assurer un déploiement efficace.

Le gouvernement est également heureux de constater que divers gouvernements provinciaux et territoriaux prennent des mesures pour faciliter l'accès aux infrastructures passives. Par exemple, en 2020, le gouvernement du Québec a lancé la Table de coordination sur l'accès aux infrastructures de soutènement des télécommunications, qui vise à trouver des solutions entre les propriétaires des structures de soutènement et ceux qui souhaitent y avoir accès. La stratégie de la large bande de la province de l'Ontario vise à réduire les « formalités administratives » associées à l'accès à l'infrastructure passive, et a adopté une loi visant à rendre plus efficace l'accès à l'infrastructure comme

les poteaux électriques. Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les autres ordres de gouvernement afin de sensibiliser les gens à l'importance de cet enjeu et d'éliminer les obstacles potentiels au déploiement du réseau.

### **AMÉLIORER L'ACCÈS AU SPECTRE POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ EN MILIEU RURAL (Recommandations n<sup>os</sup> 7 et 9)**

Le gouvernement est déterminé à ce que tous les Canadiens aient accès à des services Internet rapides et fiables, peu importe la région où ils vivent. C'est pourquoi le gouvernement continue d'élaborer des politiques sur le spectre qui favorisent l'accès au spectre et amélioreront du coup l'accès aux services à large bande. L'accès au spectre est essentiel pour que les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux puissent déployer des services sans fil de qualité, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées. À cette fin, une série de changements proposés récemment favorisera une meilleure qualité et un meilleur accès à l'Internet haute vitesse dans les collectivités rurales et éloignées du Canada.

Pour répondre aux préoccupations concernant le spectre des fréquences sous licence qui n'est pas utilisé dans les régions rurales et éloignées et son accès limité qui entrave l'expansion et l'amélioration des services sans fil à large bande pour les consommateurs et les entreprises, ISDE a mené des consultations à l'automne 2021 sur plusieurs initiatives qui soutiennent les déploiements dans les régions rurales et éloignées et qui encouragent le partage du spectre en appliquant le principe suivant lequel "on s'en sert ou on le perd", principe qui sera abordé plus en détail ci-après.

Dans le cadre de la [Consultation sur un nouveau cadre de délivrance des licences d'accès et sur les changements régissant la subordination des licences et les systèmes d'espaces blancs pour soutenir le déploiement dans les régions rurales et éloignées](#), ISDE a proposé un nouveau régime d'octroi de licences pour le spectre non utilisé dans les régions rurales et éloignées. Les nouveaux utilisateurs (p. ex. les fournisseurs de services Internet sans fil, les services publics, les entreprises minières) pourraient présenter une demande à ISDE pour avoir accès au spectre dans les régions rurales et éloignées, lorsque les titulaires de licence actuels n'utilisent pas leur spectre. ISDE a d'abord proposé de mettre ce régime en œuvre dans trois bandes (800 MHz services cellulaires, 1900 MHz services de communications personnelles et 900 MHz radios mobiles terrestres). Le régime proposé vise à permettre l'expansion à d'autres bandes à l'avenir.

Dans le cadre de la [Consultation sur la modification des conditions de licence pour systèmes cellulaires et services de communications personnelles \(SCP\)](#), ISDE a proposé de mettre en œuvre une exigence de déploiement plus ambitieuse que celles qui étaient en place au départ, afin de s'assurer que le spectre des téléphones cellulaires et des services de communications personnelles (SCP) est utilisé pendant toute la durée de la licence. La

consultation permettra d'élaborer de nouvelles exigences de déploiement en vue d'offrir un meilleur accès au spectre dans les régions rurales et éloignées et de contribuer ainsi à une meilleure participation de tous les Canadiens à l'économie numérique, peu importe la région où ils vivent et travaillent. Les titulaires de licence pourraient satisfaire à la nouvelle exigence en étendant leurs services à de nouvelles régions ou en subordonnant leurs licences à d'autres fournisseurs.

Dans le cadre de la [Consultation sur la mise à jour du cadre de délivrance des licences et des droits pour les stations terriennes et les stations spatiales au Canada](#), ISDE a proposé des modifications au cadre d'octroi de licences et de redevances pour les stations terriennes et les stations spatiales (satellites) dans le but de promouvoir l'efficacité du spectre et de faciliter le déploiement de réseaux qui prennent en charge les services à large bande en milieu rural et éloigné (p. ex. les systèmes satellitaires à orbite basse) en éliminant les obstacles administratifs et financiers à l'amélioration de la qualité du service par satellite (p. ex. la capacité à large bande); en simplifiant les processus d'octroi de licences; en établissant des redevances prévisibles et uniformes qui favorisent l'efficacité du spectre et imposent des coûts pour la réservation du spectre.

ISDE prévoit publier des décisions prises en marge de ces consultations dans les mois à venir.

Par la suite, ISDE a publié le [cadre simplifié pour effectuer la mise aux enchères des licences de spectre restantes](#) le 4 août 2021, afin de faciliter l'accès des fournisseurs de services sans fil aux licences, principalement dans les zones rurales et éloignées qui n'ont pas été vendues aux enchères. De plus, dans la décision de mai 2021 intitulée [Décision sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz](#), ISDE a attribué 80 MHz de spectre pour une utilisation partagée dans la bande de 3 900 à 3 980 MHz. Un cadre d'octroi de licences permettant aux petits fournisseurs d'accéder facilement à ce spectre sera élaboré dans le cadre d'une consultation qui se tiendra au cours de l'année 2022.

Au-delà des mesures décrites ci-dessus, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives au cours des dernières années afin de promouvoir l'accès au spectre de sorte que les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux puissent déployer des services sans fil de qualité, en particulier dans les communautés rurales et éloignées, y compris :

- l'introduction d'un ensemble de zones de licence géographiques de plus petite taille (niveau 5) afin de permettre aux fournisseurs de petite taille de cibler plus facilement les zones rurales en fonction de leurs besoins commerciaux;

- la mise à disposition de fréquences supplémentaires à un coût faible ou nul au profit des petits fournisseurs et des fournisseurs régionaux, comme les espaces blancs du spectre de télévision et le spectre de 6 GHz pour les services exemptés de licence comme le Wi-Fi;
- la modernisation des droits de licence pour les systèmes radio point à point fixes afin qu'il soit plus économique pour les fournisseurs d'offrir des services, en particulier dans les communautés rurales où le déploiement d'Internet dépend souvent de l'utilisation de ces systèmes pour fournir un service de raccordement; et la mise en œuvre de mesures pour promouvoir l'émergence d'un marché concurrentiel dans les enchères du spectre et ainsi permettre aux concurrents régionaux et de plus petite taille, comme les fournisseurs de services Internet sans fil, d'acquérir le spectre dont ils ont besoin pour offrir des services, y compris dans les régions rurales et éloignées.

À l'avenir, faciliter l'accès en temps opportun au spectre inutilisé, en particulier dans les régions rurales et éloignées, restera une priorité pour le gouvernement. ISDE continue d'examiner les moyens de moderniser les outils réglementaires et les redevances pour y parvenir.

En ce qui concerne les enchères du spectre, l'objectif du gouvernement n'est pas de maximiser les revenus, mais de mettre le spectre entre les mains d'entreprises qui l'utiliseront pour fournir des services aux Canadiens. Les recettes des enchères sont un versement unique et non une source permanente de financement destinée à des initiatives particulières. La *Loi sur la radiocommunication* ne donne pas au ministre le pouvoir d'affecter ces redevances à des fins particulières. À ce titre, ISDE ne détient pas les recettes des enchères; celles-ci sont remises au Trésor. Les 20,6 milliards de dollars recueillis dans le cadre des enchères du spectre depuis 2014, y compris les 8,91 milliards de dollars recueillis en marge des enchères de 3 500 MHz en 2021, y compris pour la large bande en milieu rural, ont été utilisés pour soutenir les initiatives et les priorités gouvernementales qui, en fin de compte, profitent aux Canadiens.

Par conséquent, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ne dispose d'aucun mécanisme juridique permettant de rembourser les sommes dépensées pour l'acquisition de licences de spectre aux fournisseurs en vue d'offrir des services dans les zones rurales et éloignées. Or, pour s'assurer que les fournisseurs de services mettent leur spectre à profit en temps opportun, notamment dans les zones rurales et éloignées où le déploiement de la large bande a tendance à accuser un retard par rapport aux régions plus peuplées, ISDE applique des conditions de licence qui comportent des exigences de déploiement. Toutes les licences de spectre délivrées par le biais d'une vente aux enchères sont assorties d'exigences de déploiement et ISDE mène des consultations publiques sur ces exigences avant d'établir des règles d'octroi de licence définitives.

Les niveaux de déploiement exigés reflètent la couverture minimale de la population que les titulaires de licence doivent atteindre dans une zone de service dans un délai donné. Différents niveaux de couverture sont établis pour chaque zone de licence en fonction de la population des grands centres pour cette zone en particulier. Les zones comportant de grands centres urbains ont généralement des exigences de couverture plus élevées pour tenir compte de la forte densité de population, tandis que les zones rurales et éloignées ont des exigences plus faibles étant donné la faible densité de population et le coût plus élevé des services dans ces zones. Dans les processus récents d'octroi de licences, les niveaux de couverture requis augmentent à la fois en pourcentage de la population et en couverture géographique tout au long de la durée de la licence.

Les niveaux de couverture des déploiements établis dans le cadre des anciens processus d'octroi de licences ont pu être atteints principalement en desservant les zones urbaines. Toutefois, les récentes décisions en matière d'octroi de licences d'utilisation du spectre comprennent une composante supplémentaire qui exige une couverture géographique accrue. Depuis 2015, toutes les licences de spectre qui ont été mises aux enchères ou qui ont été renouvelées comportent des exigences de déploiement plus strictes dans des zones de plus petite taille et plus ciblées, ce qui obligera les entreprises à étendre leur couverture bien au-delà des zones rurales pour les respecter.

Par exemple, ISDE a imposé les exigences de déploiement les plus strictes à ce jour dans le cadre de la vente aux enchères de 3 500 MHz, afin de garantir que ce spectre sera utilisé dans les zones rurales le plus rapidement possible, tout en veillant à ce que les objectifs de déploiement soient raisonnables, non seulement pour les fournisseurs nationaux, mais pour tous les fournisseurs. Les titulaires de licences devront démontrer qu'ils utilisent ce spectre pour desservir des collectivités cibles sur une période de cinq, dix et vingt ans à compter de la date de délivrance initiale de la licence. En outre, reconnaissant que les fournisseurs de services mobiles actuels sont bien placés pour déployer rapidement le spectre nouvellement acquis, ISDE exige que les titulaires de licences pour la bande 3 500 MHz démontrent qu'ils utilisent le spectre dans toutes les zones où ils offrent une couverture LTE à bande moyenne dans des délais encore plus serrés. De plus, dans une récente consultation sur le [Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz](#), ISDE a proposé d'imposer aux enchères de la bande de 3 800 MHz les mêmes exigences que celles utilisées pour les licences de 3 500 MHz. ISDE s'attend à ce que ces exigences strictes en matière de déploiement permettent aux titulaires de licence de fournir une couverture à un plus grand nombre de ménages dans leur zone et de fournir plus rapidement des services de nouvelle génération à un plus grand nombre de personnes.

ISDE veille au respect de ces exigences de déploiement en fonction de jalons pertinents. Le non-respect des exigences de déploiement ou d'autres conditions de licence peut avoir de graves conséquences, y compris la restitution à ISDE de la totalité ou d'une partie de la licence en question.

Le gouvernement reconnaît que des ressources suffisantes et appropriées du spectre doivent être mises à disposition des Canadiens pour qu'ils continuent à bénéficier des progrès de la technologie sans fil. L'octroi de licences d'utilisation flexible permet aux titulaires de ces licences de fournir un accès à des services fixes et à des services fixes sans fil ou mobiles, et de mieux aligner leurs services sur les besoins de leurs clients. Cette approche vise à favoriser les nouvelles technologies et l'innovation, tout en répondant à une variété de besoins et en soutenant une variété de cas d'utilisation, comme les services à large bande pour l'Internet haute vitesse dans toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales et éloignées, de même qu'en soutenant la demande croissante de nouveaux services 5G.

Dans la foulée des consultations d'ISDE visant à élaborer les cadres techniques et politiques pour les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz publiés en juin 2018 et en août 2020 respectivement, la majorité des répondants, y compris les grands et les petits fournisseurs de services de télécommunication, les entreprises de satellite, les fabricants d'équipement, les intervenants en sécurité publique et les associations industrielles et municipales ont approuvé la proposition visant à permettre une utilisation flexible, affirmant qu'elle favorisera l'innovation et l'adoption rapide des technologies 5G au Canada. Ils ont par ailleurs fait remarquer que l'octroi de licences d'utilisation flexible permettra aux opérateurs de déployer la technologie la mieux adaptée à la demande, que ce soit pour les services fixes ou mobiles.

ISDE mène toujours des consultations publiques lors de l'élaboration ou de la mise à jour des règles techniques, stratégiques et d'octroi de licences pour des bandes de fréquences spécifiques, et il continuera à le faire à l'avenir. Dans le cadre de ces consultations, ISDE continuera à examiner le type de licence à utiliser en tenant compte de la technologie disponible, des tendances et des obligations internationales, de la faisabilité technique et de la demande de services.

## **Conclusion**

Le gouvernement du Canada tient à réitérer ses remerciements aux membres du Comité permanent pour leur travail et leur dévouement qui ont permis de mener à bien cette étude approfondie. Le gouvernement a pris les recommandations en considération et continuera de travailler avec les principaux intervenants, notamment le secteur privé, les provinces et les territoires, les communautés autochtones, les organismes sans but lucratif et la société civile, afin de promouvoir l'accès à des services de télécommunication de haute qualité, robustes et abordables.

Recevez, cher collègue, mes plus cordiales salutations.



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député